Après, une discussion entre MM. Graux, Viger, Bayvel, Mir, Vieille, la commission adopte la réduction de 2 fr. proposée par M. Viger, sur le pétrole lampant avec un écart de 0.17, entre le brut et le raffiné soit 24 francs sur le raffiné, les huiles lourdes au dessus de 50 degrés à 19 et 17 et les alcools à 19 fr. La majoration 35, et 30 et la prorogation 34 et 35.

L'Impératrice Frédéric à Paris

Paris, 21 février. — L'impératrice Frédéric est arrivée ce matin à 10 heures de l'ambassade et est allée visiter le musée Grévin et le musée du Louvre. Notre Dame de Lorette.

Après le déjeuner elle est repartie en landau découvert et a été vendre dans quelques ateliers de peinture.

Ce soir il y a grand dîner à l'ambassade d'Allemagne où le corps diplomatique est invité. On croit toujours que l'impératrice ne visitera pas Paris.

LA REPRISE DE THERMIDOR

Paris, 21 février. — Le conseil du soir qui succède au Conseil des ministres avant-hier, a été présidé au ministère de l'instruction publique. La décision a prévalu sur celle de la reprise des représentations de *Thermidor*. M. Bourgeois après l'examen des modifications apportées par M. Sardou, pense que la pièce mériterait la reprise. La direction de la comédie immédiatement avisée aurait décidé de représenter *Thermidor* mardi prochain.

Une Couronne à Régnault

Paris, 21 février. — Les boulangistes dépouillent réunissant une couronne sur le monument de Henri Regnault. Le nom, inscrit à la suite du travail, mais l'administration fit enlever cette couronne.

Ce matin, nouvelle tentative qu'avait l'intention « telegraphier » après de l'enlèvement de cette couronne.

M. de Lagoulet a conféré avec M. Devouvelle, toutefois, à l'issue de la séance un certain nombre de députés de toutes nuances prirent l'initiative d'une souscription pour l'achat d'une couronne destinée à remplacer celle qui a été enlevée.

Aussitôt ouverte, la souscription a recueilli environ cent signatures.

Elle a été close cette nuit de ne pas lui donner un caractère de protestation parlementaire, chaque député a versé deux francs.

En présence de cette souscription, M. Devouvelle renoncera à porter la question à la tribune.

Dernière Heure

ENCORE UN BANQUIER EN FUITE

Paris, 21 février. — M. Alary, banquier, 17, place Bellefond, vient de prendre la fuite, laissant un passif de cinq cent mille francs. On le croit à Londres.

Une perquisition a été opérée dans ses bureaux par M. Reity de Batiaque, commissaire de police, qui a saisi plusieurs livres et a fait apposer les scellés.

Il n'a de trouvé aucune somme d'argent dans la caisse.

Consulates des Douanes

Calais, 21 février. — Une délégation de la chambre de commerce de Calais, composée de quatre de mairie, est partie ce soir pour Paris, afin d'être entendue par la commission des douanes au sujet des droits sur les cotons. Elle emporte une pétition revêtue de nombreuses signatures des ouvriers et fabricants de la place.

La Fuite d'un Banquier parisien

(Nouvelles perquisitions)

Notre correspondant de Paris nous télégraphie :

Paris, 21 février. — M. Monquin, commissaire de police, a découvert une de 20,000 dossiers dans les bureaux de Macé-Bernard, le banquier de la rue Cadet qui a pris la fuite dans les circonstances que l'on sait. M. Lozé, 27, commissaire de nouveau sur le parquet, est obligé, pour évaluer le passif de Macé, de se rapporter aux chèques inscrits sur les notes des dossiers sur lesquels se trouvent les noms des clients du banquier. Cambrier ne tenait aucune comptabilité.

Après sa fuite, deux employés avaient détrer les papiers de Macé, et on leur avait remis des sommes d'argent assez importantes. Chaque jour, un grand nombre de personnes apportent à la caisse de la maison de banque des capitaux, comptant sur un revenu de 1.200 0/0.

M. Lozé, un des employés du banquier était un jeune homme [illegible] nommé Mouy.

Le Bucq, M. [illegible] avait été soupçonné d'entretenir des relations avec les nihilistes [illegible] à Paris, et on supposait même que Macé-Bernard avait fourni des capitaux pour renverser la fuite de Pailloux. En outre, Macé-Bernard avait été accusé d'avoir attirés à deux maisons de Bangkok à Londres; il y a quelques jours, de fausses dépêches signées « Camondas, dans le but d'amener une baisse sur les fonds belges.

M. Dorner, juge, chargé de l'instruction de l'affaire Macé-Bernard, a ordonné des perquisitions chez MM. G... et M... Ces perquisitions ont été opérées par M. Goron, chef de la sûreté.

On ne retrouve, chez M. G..., le sujet russe, ni chez M. M..., aucun papier compromettant.

LA BELGIQUE

L'AGITATION RÉVOLUTIONNISTE

Bruxelles, 21 février. — M. Alary, [illegible] bourgmestre de Bruxelles, a reçu [illegible] de Paris [illegible] [illegible] [illegible]